RESTRICTED

WT/TPR/G/290

23 octobre 2013

(13-5777)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

RAPPORT DE

L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'ex-République yougoslave de Macédoine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Table des matières

1 INTRODUCTION 3

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 4

2.1 Conjoncture économique 4

2.2 Évolution de la politique commerciale 5

2.3 Privatisation 6

2.4 Compétitivité internationale 6

2.5 Investissements étrangers 7

2.6 Zones de développement technologique industriel (ZDTI) 8

2.7 Petites et moyennes entreprises 8

2.8 Propriété intellectuelle 8

2.9 Politique de la concurrence 8

3 PRIORITÉS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE 9

3.1 Déterminants de la politique de commerce extérieur de la Macédoine 9

3.1.1 La Macédoine et l'OMC 9

3.1.2 La Macédoine et l'UE 9

3.1.3 Accords de libre-échange 10

3.1.4 Aide pour le commerce 10

3.2 Politiques sectorielles 10

3.2.1 Agriculture 10

3.2.2 Pêche 11

3.2.3 Sylviculture 11

3.2.4 Gestion des ressources en eau 11

3.2.5 Industrie 11

3.2.6 Énergie 13

3.2.7 Services 13

4 LA MACÉDOINE ET LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DANS LE CADRE DU CYCLE DU DÉVELOPPEMENT DE DOHA 16

5 CONCLUSION 16

1 INTRODUCTION

1.1. Le 4 avril 2003, la République de Macédoine est devenue le 146ème Membre de l'Organisation mondiale du commerce et, conformément aux objectifs et procédures du mécanisme d'examen des politiques commerciales auxquels elle est soumise en sa qualité de Membre, elle présente le premier examen de sa politique commerciale. À ce propos, la Macédoine est pleinement consciente de l'importance de cet examen périodique, qui permet d'analyser et d'évaluer ses politique et pratiques commerciales au regard des disciplines et des engagements découlant des accords commerciaux multilatéraux.

1.2. Ces dernières années, l'intégration de la Macédoine à l'économie mondiale s'est faite dans le cadre de trois processus mutuellement compatibles: l'intégration au système commercial multilatéral, l'intégration à l'Union européenne et l'intégration commerciale régionale. Cette politique a conduit à des événements clés: l'accession à l'OMC, la conclusion de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne – le premier de ce type – et la conclusion d'accords de libre-échange avec les pays de la région et d'Europe.

1.3. Ces dernières années, la politique économique de la Macédoine a été axée sur la mise en œuvre de réformes visant à améliorer continuellement les conditions de l'activité des entreprises, à renforcer le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat en tant que principaux moteurs d'une croissance économique dynamique. Les progrès économiques et la capacité à mettre en œuvre les réformes renforçant le fonctionnement de l'économie de marché sont mis en avant dans le rapport Doing Business 2013 de la Banque mondiale, qui classe la Macédoine au 23ème rang mondial en ce qui concerne les conditions de l'activité commerciale et la considère comme un chef de file dans la région de l'Europe du Sud-Est.

1.4. Le gouvernement macédonien considère les investissements étrangers directs comme l'un des piliers de la croissance future et, ces dernières années, il s'est activement employé à attirer les investisseurs privés dans le pays. Ainsi, de nombreuses activités ont été axées sur des réformes de grande ampleur qui ont déjà amélioré les conditions de l'activité des entreprises, favorisé la croissance économique et accru les flux entrants d'IED. Ces efforts ont contribué à attirer les IED, qui ont représenté 4,5% du PIB en 2011. En outre, un grand nombre d'entreprises mènent avec le gouvernement des négociations qui sont à un stade avancé, au sujet de nouveaux IED (principalement dans l'industrie automobile, l'industrie alimentaire et la construction). En 2013, les IED totaux axés sur la création d'activités entièrement nouvelles (principalement dans les secteurs exportateurs) devraient atteindre environ 270 millions d'euros (3,3% du PIB). Il est probable que cette tendance se maintiendra en 2014 puisque le gouvernement poursuit son programme d'amélioration du climat des affaires, combiné à une stratégie de commercialisation dynamique et à l'augmentation du nombre de ZDTI franches.

1.5. La Macédoine fait partie des pays candidats à l'adhésion à l'UE depuis 2005 et, en octobre 2009, la Commission européenne a recommandé d'engager des négociations en vue d'une adhésion à part entière. La perspective de l'adhésion à l'UE est une motivation et un moteur puissants qui poussent le gouvernement à mener des réformes économiques complètes. L'Accord de stabilisation et d'association (ASA), conclu le 9 avril 2001, sert de cadre au dialogue politique et renforce la coopération régionale, promeut l'expansion des marchés et des relations économiques entre l'UE et la Macédoine et établit les bases d'un soutien technique et financier. En outre, la République de Macédoine a engagé un dialogue de haut niveau sur l'adhésion (DHNA) avec l'UE, qui a constitué une autre plate-forme permettant d'accélérer les réformes économiques liées à l'adhésion.

1.6. La Macédoine a conclu et mis en œuvre 32 accords bilatéraux portant sur le commerce et la coopération économique: 6 avec les États membres de l'UE, les autres avec des pays tiers. Ces accords visent à améliorer les relations et la coopération économiques globales entre la Macédoine et les autres pays. En outre, en 2012, la Macédoine avait conclu 38 accords bilatéraux sur la promotion et la protection mutuelle des investissements, parmi lesquels 16 accords en vigueur avaient été signés avec des États membres de l'UE. Elle a conclu un total de 42 conventions de double imposition, dont 23 avec des États membres de l'UE.

1.7. À l'époque de la mondialisation et de l'intensification des pressions concurrentielles, le développement de l'économie du savoir, le développement des PME, l'innovation, la création

d'emplois, de bonnes conditions d'activité pour les entreprises et le développement des nouvelles technologies demeurent les principaux défis à relever pour le gouvernement macédonien. En 2013, la croissance du PIB devrait s'élever à 2% environ. En 2014 et en 2015, d'après les perspectives de croissance de l'activité économique dans l'UE et chez d'autres grands partenaires commerciaux, une accélération modérée de la croissance devrait se produire. Ainsi, selon les projections, la croissance du PIB réel en 2014 devrait atteindre 3,2% en 2014 et 3,8% en 2015.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Conjoncture économique

2.1. Au quatrième trimestre de 2012, le PIB a progressé de 0,2% en termes réels par rapport au même trimestre de l'année précédente, après avoir enregistré une croissance annuelle de 0,3% au troisième trimestre. Le taux de croissance économique moyen en 2012 a été de -0,2%, en raison de la baisse du PIB au premier semestre de 2012. Une évolution économique négative dans l'UE, l'incertitude liée à la crise de la dette dans la zone euro et les attentes des agents économiques ont eu une incidence importante sur l'activité économique en 2012. Ainsi, la réduction de la demande extérieure de produits macédoniens, principalement de la part de l'UE, et la baisse des prix d'exportation ont entraîné une diminution de l'utilisation des capacités des entreprises dans le secteur manufacturier, un déclin de la production industrielle et une croissance négative des exportations. Les mauvaises conditions climatiques du premier trimestre de 2012 ont elles aussi influé sur l'activité économique, d'où une baisse des activités de construction et de la demande d'investissements.

2.2. En 2012, si l'on calcule le PIB selon la méthode dite de l'évaluation des dépenses, la forte augmentation de la formation brute de capital, à savoir 12,1% en termes réels, a limité la baisse du PIB, créant aussi une base pour renforcer la compétitivité de l'économie dans la période qui a suivi. La consommation finale a chuté de 0,7% en termes réels, à la suite de la baisse de 1,2% de la consommation des ménages, alors que la consommation des administrations publiques s'est accrue de 1,2%. Les exportations de marchandises et de services ont diminué de 0,4%, tandis que les importations ont augmenté de 3,6% en termes réels, principalement en raison de la forte croissance de la formation brute de capital.

2.3. L'analyse du PIB en fonction de la production montre que la baisse de l'activité économique en 2012 était due à une baisse de 7,4% de la production industrielle. La construction, après une baisse de 8,1% au premier semestre de 2012 due aux mauvaises conditions climatiques (au premier trimestre) et au fait que la base de comparaison était élevée, a enregistré au second semestre un fort taux de croissance positif, à savoir 13,3%, d'où une croissance moyenne de 4,6% en 2012.

2.4. Au premier trimestre de 2013, le PIB s'est accru de 2,9% en termes réels par rapport au même trimestre de l'année précédente, ce qui représente une accélération notable de l'activité économique après la croissance de 0,2% enregistrée au second semestre de l'année précédente. Au premier trimestre de 2013, la croissance du PIB analysée du point de vue des dépenses a été induite par l'investissement brut, qui s'est accru de 9,4%. La croissance de l'investissement brut correspond à la forte croissance des activités de construction, ainsi qu'à l'augmentation de la production intérieure de biens d'équipement. Au premier trimestre de 2013, la consommation finale a enregistré un léger repli de 0,4%, principalement dû à la baisse de 1,5% de la consommation publique, tandis que la consommation privée a un peu diminué (de 0,1%). La baisse de l'activité économique dans l'UE, et donc de la demande extérieure, a entraîné une réduction des échanges. Les exportations de marchandises et de services ont chuté de 0,3%, tandis que les importations de marchandises et de services se réduisaient de 3,7%. En raison de la baisse plus prononcée des importations par rapport aux exportations, les exportations nettes ont contribué de façon positive à la croissance économique globale.

2.5. Au premier trimestre de 2013, le PIB, analysé du point de vue de la production, a enregistré une croissance positive dans tous les secteurs. Le principal secteur ayant contribué à la croissance économique totale a été celui de la construction qui a enregistré une croissance de 36,8%, après avoir progressé de 12,5% au second semestre de l'année précédente. Au premier trimestre de 2013, la production industrielle a enregistré une croissance positive de 0,7% après avoir baissé au

cours des six trimestres précédents. Dans l'agriculture, l'activité s'est accrue de 1%, et le secteur des services a enregistré un taux de croissance de 1,9%.

2.6. Pour la période 2013-2015, la politique macroéconomique crée les conditions d'un accroissement de l'activité économique grâce à une politique budgétaire durable qui, en coordination avec la politique monétaire, contribuera à assurer la viabilité de la position extérieure du pays et à maintenir la stabilité macroéconomique de l'économie. Le scénario macroéconomique à moyen terme est fondé sur la perspective d'une lente sortie de la récession pour l'économie de l'UE et l'obtention de faibles taux de croissance positifs dans les années à venir, la réalisation des IED planifiés et la mise en œuvre des réformes structurelles qui contribueront à accroître la compétitivité du pays.

2.7. Le maintien de la stabilité des prix est le principal objectif monétaire de la Banque nationale de la République de Macédoine (BNRM). Sans préjudice de son objectif principal, la BNRM contribue aussi au maintien de la stabilité financière et soutient les politiques économiques générales du pays. La mise en œuvre de l'objectif principal de la BNRM est fondée sur la stratégie d'une parité fixe *de facto* de la monnaie macédonienne (le denar) par rapport à l'euro (précédemment par rapport au deutsche mark). Le choix de la stratégie traduit les caractéristiques spécifiques de l'économie macédonienne, telles que sa petite taille et sa grande ouverture, et le fait que ses principaux partenaires commerciaux proviennent de la zone euro ou ont un niveau relativement élevé d'euroïsation. La stratégie de ciblage du taux de change s'est révélée fort utile pour stabiliser les anticipations inflationnistes et maintenir un taux d'inflation bas et stable en Macédoine. Pendant la période allant de 1996 au milieu de 2013, le taux moyen d'inflation a été de 2,3%, ce qui est proche de la moyenne pour les pays de l'UE.

2.8. Ces dernières années, alors que sévissait la crise financière et économique mondiale, la politique monétaire macédonienne a joué un rôle de plus en plus important et décisif dans la stabilité macroéconomique et la reprise économique dans le pays. La flexibilité du cadre opérationnel de la politique monétaire a permis à la BNRM de se prémunir efficacement contre les risques en utilisant la politique des taux d'intérêt, des modifications des réserves obligatoires et d'autres mesures monétaires et prudentielles. Après avoir initialement réagi en augmentant les taux d'intérêt au début de 2009, vers la fin de cette même année la BNRM a engagé un cycle d'assouplissement en réduisant progressivement le principal taux directeur. En juillet 2013, ce dernier (taux d'intérêt sur les titres émis par la Banque centrale) a été réduit au taux le plus bas jamais atteint, à savoir 3,25%. En avril 2012, la BNRM a fondamentalement remanié ses instruments de politique monétaire dans le but de renforcer l'efficacité de cette politique, de desserrer le crédit et de soutenir le développement du marché monétaire national. Des mesures additionnelles en matière de réserves obligatoires ont été prises en novembre 2012 et en juillet 2013. La première mesure était inhabituelle, c'est-à-dire temporaire, et visait à desserrer le crédit pour les exportateurs nets et les producteurs d'électricité nationaux. La deuxième a consisté à modifier les ratios de réserves obligatoires et l'assiette des réserves obligatoires afin de favoriser davantage l'épargne en monnaie nationale et de stimuler les flux entrants de capitaux à long terme dans l'économie nationale. En adoptant une approche active pour gérer la crise, la BNRM a réussi à préserver la stabilité macroéconomique du pays. La stabilité du taux de change a été maintenue avec succès, les anticipations inflationnistes restant fermement maîtrisées. Dans la mesure où des ressources sont disponibles pour le soutien financier et où les conditions de liquidité et de capitalisation sont suffisantes, le système bancaire demeure sain et stable et est donc en mesure de soutenir davantage les activités du secteur privé.

2.2 Évolution de la politique commerciale

2.9. La principale autorité gouvernementale chargée de la formulation et de la mise en œuvre des politiques liées au commerce extérieur est le Ministère de l'économie. Ce dernier est chargé de conclure et de signer les traités commerciaux et autres accords liés au commerce avec d'autres pays. Pour s'acquitter de cette tâche, le Ministère de l'économie coopère avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des finances, le Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion des ressources en eau, et d'autres ministères compétents. La politique de commerce extérieur est élaborée en étroite collaboration avec le Ministère des finances, qui est également chargé de la coopération avec les institutions financières internationales, et des politiques concernant la banque, le crédit, les douanes, ainsi que de la politique de change.

2.10. Conformément au processus d'accession à l'OMC, la République de Macédoine a intégré les principes fondamentaux de l'OMC dans sa politique commerciale, a contracté les obligations incombant aux Membres, et elle participe désormais à l'élaboration de la politique commerciale internationale. En vertu du principe de libéralisation, le marché des marchandises et des services a été ouvert et libéralisé. Toutes les lois et réglementations régissant le droit de faire le commerce de marchandises ont été mises en conformité avec les engagements contractés par la Macédoine dans le cadre de l'OMC et sont appliquées en pleine conformité avec ces obligations.

2.11. En tant que petit pays, la Macédoine est relativement ouverte au commerce des marchandises et des services. Le degré d'ouverture commerciale de la Macédoine qui, en 2008, représentait 133% du PIB, est un indicateur important et un élément de la croissance économique. En 2011, les résultats du secteur extérieur se sont quelque peu stabilisés et améliorés, l'ouverture commerciale ayant augmenté de 15 points de pourcentage par rapport à 2010, atteignant 109,5%. Tant les importations que les exportations ont été très dynamiques au cours de la dernière période, compte tenu de l'augmentation continue de l'intégration de la Macédoine aux flux commerciaux mondiaux. Entre 2002 et 2012, les importations sont passées d'environ 1,2 milliard à 6,5 milliards de dollars EU, tandis que les exportations passaient de 1,2 milliard à 4,0 milliards de dollars EU. Cela montre que la Macédoine est fortement dépendante de l'économie internationale et sensible aux chocs extérieurs, tels que la récente crise économique mondiale.

Licences, contrôles à l'exportation/importation

2.12. La Macédoine a déployé des efforts considérables pour libéraliser les régimes législatifs et administratifs conformément aux règles de l'OMC et à l'ASA et a œuvré sans relâche à l'amélioration de son système national de contrôle à l'exportation et à l'importation. La Loi sur le contrôle des exportations des biens et technologies à double usage, adoptée en 2005, qui est en conformité avec l'acquis communautaire, régit l'exportation et le transfert des marchandises de ce type. L'établissement du système de guichet électronique unique pour la délivrance des licences d'importation et d'exportation – l'EXIM, qui est pleinement opérationnel depuis novembre 2008, représente un progrès notable en matière de fonctionnement des douanes en termes de facilitation des mouvements de marchandises. Le portail Internet spécial permet aux opérateurs économiques (sous réserve qu'ils détiennent un certificat numérique) de demander et d'obtenir des licences d'importation et d'exportation auprès des institutions gouvernementales pertinentes. En outre, s'agissant des contingents disponibles dans le cadre des accords de libre-échange, l'EXIM permet aux importateurs de présenter leurs demandes d'allocation de contingents sous forme électronique.

2.3 Privatisation

2.13. Les activités économiques du pays sont fondées sur la propriété privée, qui est prédominante, et sur une véritable économie de marché répondant aux principes de la libre interaction entre l'offre et la demande. Une nouvelle loi sur la gestion des biens de l'État, qui va régir la privatisation des biens de l'État, est en cours d'élaboration. La suite du processus de privatisation inclut la restructuration des entreprises publiques (Routes macédoniennes, Poste macédonienne, etc.), après définition des possibilités de cession de certaines parties, y compris la vente d'activités auxiliaires, ainsi que la vente des parts résiduelles détenues par le gouvernement et par la Caisse de retraite et d'assurance-invalidité.

2.14. Dans le cadre du processus de privatisation des quatre grandes entreprises EMO AD Ohrid, OHIS AD Skopje, Tutunski kombinat AD Prilep et Eurokompozit AD Prilep, la documentation relative à de nouveaux appels d'offres publics en vue de la vente des parts que le gouvernement et la Caisse de retraite et d'assurance-invalidité détiennent dans Eurokompozit AD Prilep et EMO AD Ohrid est en cours d'élaboration. S'agissant de la société productrice de tabac Tutunski kombinat AD Prilep, une autre forme d'investissement a été planifiée, qui consiste à trouver une société étrangère en vue d'un partenariat stratégique.

2.4 Compétitivité internationale

2.15. La compétitivité, élément essentiel d'une croissance économique durable, est encouragée au moyen d'un nombre croissant de documents stratégiques, plans d'action, programmes et mesures axés sur le développement des PME, le soutien des investissements, la mise en œuvre de la

politique industrielle, le développement des groupements, le soutien de l'innovation et la promotion des exportations. Afin de mieux faire connaître aux entreprises tous les moyens d'action mis en œuvre, des programmes et des mesures visant à renforcer la compétitivité sont élaborés sous l'égide de différentes institutions et divers donateurs.

2.16. Les politiques et mesures gouvernementales demeurent également axées sur l'amélioration du climat des affaires et consistent à poursuivre les réformes de la réglementation (guillotine réglementaire et analyse d'impact de la réglementation – AIR), afin de simplifier les procédures liées aux activités commerciales, de supprimer les obstacles, d'améliorer le dialogue avec la communauté des affaires, de diminuer les coûts, et à mettre en place d'autres initiatives visant à créer des conditions d'égalité pour le développement économique et le développement du secteur privé. Afin d'assurer un dialogue plus efficace et fonctionnant mieux entre le secteur privé, le secteur public et la société civile, le gouvernement et la communauté des affaires ont même relancé le Conseil national de l'entrepreneuriat et de la compétitivité (CNEC) en 2012, dans le but d'améliorer la compétitivité de l'économie macédonienne. Dans le cadre de ses activités, le Conseil s'appuie aussi sur le Rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité dans le monde (indice de compétitivité mondiale) et fait des propositions de mesures qui permettront d'améliorer le classement.

2.5 Investissements étrangers

2.17. Avant 2003, la majorité des investissements étrangers directs en Macédoine se faisaient par l'intermédiaire d'acquisitions, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un processus de privatisation qui a quasiment été achevé cette année (à l'exception de quelques mines et de la gestion de l'électricité). Depuis 2003, un grand nombre d'investissements étrangers directs ont été des investissements axés sur la création d'activités entièrement nouvelles ou des placements de capitaux dans le secteur financier, généralement sous la forme de prises de participations dans des sociétés financières privées. Les investissements étrangers directs ont contribué à l'accélération de la croissance économique du pays via la création de nouveaux emplois, l'augmentation de la productivité et de la concurrence, la spécialisation industrielle, le transfert de technologies de pointe, un accès accéléré au marché mondial, le transfert de compétences en matière de gestion, l'introduction d'innovations, ainsi qu'une intégration accrue du pays au commerce international.

2.18. Invest Macedonia (Agence pour l'investissement étranger et la promotion des exportations de la République de Macédoine), fondée en 2005, dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour attirer les investissements étrangers est l'institution de référence chargée d'attirer les investissements étrangers et fait office d'organe de coordination central chargé de développer le potentiel des produits et services macédoniens à l'exportation. Elle mène ses activités conformément aux documents stratégiques suivants: Programme de stimulation de l'investissement en République de Macédoine pour 2011-2014 et Stratégie de promotion des exportations (2011), qui servent de feuille de route pour atteindre les objectifs suggérés et affiner l'orientation stratégique et la coordination entre les institutions chargées d'attirer les IED et les institutions chargées de la promotion des exportations.

2.19. Les efforts combinés de l'agence Invest Macedonia et des autres institutions partenaires chargées d'attirer les investissements et de promouvoir activement la commercialisation sont illustrés par les dernières données de la Banque nationale de Macédoine, qui montrent un accroissement notable des flux entrants d'IED au premier trimestre de 2013 par rapport à la même période de l'année dernière, puisque ceux-ci sont passés de 40,1 millions à 73,3 millions d'euros, soit une augmentation de 33,2 millions d'euros. La plupart des investisseurs potentiels viennent de Turquie, des États-Unis ou des plus anciens membres de l'UE (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, etc.), et sont intéressés par les secteurs primaires ci-après: automobile, textile, construction, industrie alimentaire et industrie manufacturière. Tous les investisseurs apportent de nouvelles technologies et du savoir-faire, qui se répercutent inévitablement sur l'économie locale et sur le secteur pertinent. Autre point important: nombre de ces sociétés fabriquent des produits très élaborés à forte valeur ajoutée, ce qui conduit déjà à des modifications structurelles de l'industrie et des exportations du pays.

2.20. Les outils utilisés pour la promotion des exportations font également l'objet d'une amélioration. Depuis 2011, Invest Macedonia s'occupe des activités liées à la promotion des exportations financées sur le budget de l'Agence et par des projets de donateurs. Elle a mis en œuvre un certain nombre d'activités et organisé une vingtaine d'activités promotionnelles relatives

aux secteurs cibles identifiés telles que la promotion des produits alimentaires et des vins macédoniens dans plusieurs villes des États-Unis, des pays de l'UE (Finlande, Pologne, Allemagne, Pays-Bas, etc.), la participation à des forums des entreprises et de l'investissement dans différents secteurs, la facilitation de la participation des producteurs macédoniens de composants automobiles à des foires en Serbie et en Allemagne, la participation de sociétés des TIC à des événements interentreprises au Royaume-Uni, en Allemagne, au Kosovo et en Albanie, des visites d'étude, etc. En 2012, 65 sociétés ont eu recours aux services de l'Agence pour ces activités de promotion et, selon les estimations, ce chiffre devrait atteindre 80 en 2013.

2.6 Zones de développement technologique industriel (ZDTI)

2.21. En vertu de la Loi sur les zones de développement technologique industriel, les ZDTI sont établies afin de faciliter la mise au point de technologies modernes et une utilisation efficace des ressources grâce à l'application de normes environnementales strictes. Conformément à la Loi, la Direction des ZDTI est compétente en ce qui concerne les activités liées à l'établissement, au développement et à la surveillance des zones considérées. À l'heure actuelle, 9 ZDTI ont été établies en République de Macédoine, dont 4 sont opérationnelles et regroupent 1 270 employés, soit le double par rapport à 2011; elles contribuent donc à la création de nouveaux emplois dans le pays.

2.7 Petites et moyennes entreprises

2.22. Ces dernières années, la République de Macédoine a fait des progrès considérables en vue d'harmoniser sa politique relative aux petites et moyennes entreprises (PME) avec les principes de l'initiative de l'UE relative aux PME (Small business Act - SBA). Les politiques et activités en faveur du soutien et du développement des PME découlent de la Stratégie nationale en faveur du développement du secteur des PME (2002-2013), de la Stratégie en faveur de l'artisanat pour 2012-2020, des programmes annuels en faveur du développement des PME et de l'initiative de l'UE relative aux PME. Ces dernières années, le gouvernement s'est efforcé d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises en mettant en œuvre une réforme complète de la réglementation, en introduisant l'AIR, en établissant un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises, y compris l'enregistrement en ligne, et en étendant l'éventail des services électroniques des administrations publiques.

2.8 Propriété intellectuelle

2.23. Depuis son accession à l'OMC, la République de Macédoine accorde une attention considérable à la protection de la propriété intellectuelle. Les droits découlant des œuvres scientifiques, artistiques et d'autres œuvres intellectuelles sont garantis par l'article 74 de la Constitution. La République de Macédoine est membre de tous les accords internationaux pertinents dans le domaine de la propriété intellectuelle. Conformément aux engagements contractés dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC, et dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour harmoniser la législation nationale avec la législation de l'UE sur les droits de propriété intellectuelle (DPI), la République de Macédoine a apporté des modifications et des ajustements à la législation existante et engagé certaines activités en vue d'assurer une protection plus efficace des droits de propriété intellectuelle. Dans le but de réduire les atteintes aux DPI, les autorités ont accordé une attention particulière aux droits en renforçant la lutte contre la contrefaçon et le piratage et en établissant un suivi fiable du respect des DPI. Les efforts additionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle seront axés sur la stimulation de l'innovation, le transfert de technologies découlant des recherches menées dans les universités et le renforcement des liens avec les entreprises.

2.9 Politique de la concurrence

2.24. En Macédoine, la politique de la concurrence est fondée sur la législation relative à la concurrence qui porte notamment sur l'antitrust (accords prohibés et abus de position dominante) et le contrôle des fusions. Les règles applicables aux aides d'État relèvent également de cette politique. Jusqu'à présent, trois lois sur la concurrence ont été adoptées (1999, 2005 et 2010), ainsi qu'un ensemble complet de règles d'application sous la forme de décrets et de lignes directrices. S'agissant des règles applicables aux aides d'État, la Loi actuelle sur le contrôle de l'aide publique (2010) a remplacé l'ancienne Loi sur l'aide publique (2003). La Commission pour la

protection de la concurrence (CPC) est un organisme d'État indépendant depuis 2005. Elle est indépendante du point de vue de son fonctionnement et de la prise de décisions dans le cadre de ses compétences, le budget nécessaire à son fonctionnement étant imputé sur le budget de la République de Macédoine.

2.25. La nouvelle Loi sur la protection de la concurrence a principalement été adoptée en vue de poursuivre l'alignement sur l'acquis communautaire et d'améliorer l'efficacité du régime de la concurrence en Macédoine. Un autre changement important introduit par cette loi est que la CPC a été habilitée à établir l'existence d'infractions aux règles relatives à la concurrence et à imposer des amendes dans les cas où des infractions seront constatées par le biais d'une simple décision adoptée dans le cadre d'une simple procédure pour infraction. En outre, la Loi sur la protection de la concurrence a introduit les nouveautés suivantes: un fondement juridique pour d'éventuelles futures exemptions par catégorie pour les accords de transport aérien; un programme de clémence, c'est-à-dire une suspension ou une réduction des amendes pour certains auteurs d'infractions décrites dans la Loi sur la protection de la concurrence dans les cas où les entreprises participant à des accords prohibés coopèrent avec la CPC et satisfont aux conditions précisément définies à l'article 65 de la Loi sur la protection de la concurrence; le droit des auteurs d'atteintes aux règles relatives à la concurrence de proposer à la CPC de prendre des engagements dans un délai défini, le respect de ces engagements devant conduire à l'élimination de la restriction de la concurrence causée par le comportement de l'auteur de l'infraction (article 43 de la Loi sur la protection de la concurrence).

3 PRIORITÉS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

3.1 Déterminants de la politique de commerce extérieur de la Macédoine

3.1.1 La Macédoine et l'OMC

3.1. La Macédoine s'est efforcée sans relâche d'avoir un régime de commerce ouvert et transparent pleinement compatible avec les règles et disciplines de l'OMC. Malgré la crise financière et économique mondiale, elle a honoré ses engagements dans le cadre de l'OMC, reconnaissant l'importance du libre-échange et de l'intégration à l'économie mondiale.

3.2. Depuis son accession à l'OMC (et avant), la République de Macédoine bénéficie de l'"assistance technique" de l'OMC pour le renforcement de ses capacités commerciales. Les fonctionnaires des organismes compétents ont participé à des cours de formation, séminaires et ateliers organisés par l'OMC. L'amélioration des capacités commerciales concernant les questions traitées à l'OMC a permis aux fonctionnaires macédoniens de mieux participer à la mise en œuvre des Accords existants de l'OMC, exécuter les engagements pris pendant l'accession, et représenter leur pays à l'OMC.

3.3. La Macédoine a participé à la Conférence ministérielle de Doha, en tant qu'observateur, puis à trois Conférences ministérielles, en tant que Membre de l'OMC: la sixième Conférence, à Hong Kong, en 2005, la septième et la huitième, à Genève, en 2009 et 2011. Elle a participé aux négociations dans le cadre du PDD, en particulier aux négociations sur l'agriculture, sur l'AMNA et sur les services, en présentant sa position dans le cadre du groupe des Membres ayant accédé récemment (MAR) ainsi que du groupe "ALEEC plus".

3.1.2 La Macédoine et l'UE

3.4. Le principal partenaire commercial de la Macédoine est l'UE qui, en 2012, a représenté 62,8% des exportations totales et 58,4% des importations macédoniennes. Depuis 2001, la Macédoine bénéficie de préférences commerciales asymétriques de la part de l'UE dans le cadre de l'Accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement, qui a permis d'appliquer immédiatement l'Accord de stabilisation et d'association (ASA).

3.5. La République de Macédoine est le premier pays à avoir signé un ASA avec les Communautés européennes. L'ASA a été signé le 9 avril 2001 et est entré en vigueur le 1er avril 2004. L'Accord établit le cadre de coopération entre l'UE et la République de Macédoine et permet une harmonisation progressive des politiques, de la législation et des institutions pertinentes de la République de Macédoine avec les valeurs et les normes de l'Union européenne. Selon l'ASA,

l'harmonisation de la législation relative au marché intérieur a été définie comme une priorité pendant la première phase de l'association et est à un stade avancé. La Macédoine continue de satisfaire à toutes les obligations envisagées pour la première phase de mise en œuvre de l'ASA; par conséquent, en octobre 2009, la Commission européenne a proposé de passer à la deuxième phase de l'association, conformément à l'article 5 de l'ASA. L'harmonisation de la législation s'effectue par l'intermédiaire du Programme national d'adoption de l'acquis communautaire, adopté par le gouvernement sur la base du partenariat européen, de l'ASA et des rapports adoptés chaque année par la Commission.

3.6. La Macédoine a obtenu des résultats exceptionnels en vue de la réalisation de son objectif stratégique qui est de devenir membre à part entière de l'UE; cela a été clairement affirmé, le pays ayant déjà obtenu quatre années d'affilée une recommandation d'ouverture des négociations de la part de la Commission européenne. Un dialogue de haut niveau sur l'adhésion (DHNA) a été lancé par le gouvernement et la Commission le 15 mars 2012 dans le but de donner une nouvelle dynamique au processus de réforme en vue de l'adhésion à l'UE.

3.1.3 Accords de libre-échange

3.7. Aux fins de l'ouverture de nouveaux marchés, la République de Macédoine a engagé une nouvelle libéralisation du commerce des marchandises en concluant des accords de libre-échange (ALE) conformes à l'article XXIV du GATT avec les pays voisins et les pays de la région. Les accords de libre-échange actuellement en vigueur en Macédoine sont les suivants: ASA, ALEEC de 2006, AELE, ALE avec la Turquie et avec l'Ukraine. Ces ALE prévoient un cadre général concernant le développement de la coopération régionale et ont des liens plus larges avec les critères politiques et économiques liés à une plus grande intégration aux processus européens.

3.1.4 Aide pour le commerce

3.8. Le soutien visant à améliorer le climat des affaires, l'amélioration de la compétitivité et l'aide au renforcement des compétences de la main-d'œuvre dans des secteurs présentant un intérêt particulier pour le pays et pour la mise en œuvre de résultats (secteurs que les plans nationaux de développement désignent explicitement comme ayant un fort potentiel de contribuer à la croissance) pourraient être inclus dans les besoins du pays en matière de soutien au titre de l'Aide pour le commerce à l'avenir.

3.2 Politiques sectorielles

3.2.1 Agriculture

3.9. Les conditions climatiques et l'accumulation de longue date de compétences et de traditions font de l'agriculture un secteur particulièrement important dans l'économie macédonienne. S'agissant de la part dans le PIB, l'agriculture se classe au troisième rang des grands secteurs de l'économie (y compris la chasse, la sylviculture et la pêche). En 2010, la production agricole primaire a représenté 10,6% du PIB total, après les services et l'industrie. Près de la moitié de la population vit dans des zones rurales, et l'agriculture est sa principale forme d'activité économique.

3.10. La Stratégie nationale pour l'agriculture et le développement rural (NSARD) pour 2007-2013 est la base stratégique pour l'ajustement des politiques agricoles et rurales en fonction de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Par conséquent, dans le secteur agricole et rural, la plupart des réformes ont découlé de réformes structurelles et juridiques visant à préparer ce secteur à l'intégration à l'Union européenne. Ces dernières années, le Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion des ressources en eau a engagé des réformes destinées à renforcer la capacité de l'économie nationale de fonctionner suivant les règles du marché unique européen, en faisant en sorte que la production des agriculteurs macédoniens se rapproche des normes de qualité et de sécurité sanitaire relatives aux produits alimentaires et puisse répondre à la demande des marchés nationaux, régionaux et européens en ce qui concerne le prix, la qualité et les attentes des consommateurs.

3.11. Au cours de la période suivante, les politiques nationales de développement agricole et rural seront axées sur la poursuite de la modernisation de l'agriculture, le renforcement de la

compétitivité, l'amélioration des revenus des agriculteurs et de la stabilité sociale des populations rurales, ainsi que sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la sécurité alimentaire, parallèlement à une gestion durable des ressources naturelles.

3.2.2 Pêche

3.12. La réforme de la politique de pêche en République de Macédoine est axée sur un accroissement des investissements visant à moderniser et à adapter les installations actuelles consacrées à l'aquaculture et à construire de nouvelles usines de transformation. En outre, les réformes dans le secteur de la pêche prévoient une gestion durable des eaux intérieures, des technologies plus sélectives et l'amélioration des conditions et de la sécurité des activités de pêche. La gestion et l'utilisation du poisson, l'aquaculture, la protection des poissons et leur commercialisation, la production du matériel de reproduction, les établissements, les associations et le financement, les aides d'État, ainsi que les autres questions liées à la pêche et à l'aquaculture sont régis par la Loi sur la pêche et l'aquaculture, la Loi sur la santé vétérinaire, la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la Loi sur l'inspection nationale de l'agriculture.

3.2.3 Sylviculture

3.13. Conformément à la Stratégie nationale relative au développement durable des forêts en République de Macédoine et au Plan d'action pour 2007-2009, tous deux adoptés par le gouvernement, le Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion des ressources en eau est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des réformes relatives à la gestion durable des ressources sylvicoles. Les forêts domaniales couvrent 90,14% du total des forêts, les forêts privées en représentant 9,86%. La gestion des forêts domaniales est réalisée par l'entreprise publique "Forêts macédoniennes", qui comprend 30 offices chargés de la gestion des forêts, de la sylviculture, des pépinières, de l'afforestation, ainsi que de la protection des forêts.

3.2.4 Gestion des ressources en eau

3.14. Les processus de réforme dans le secteur de l'irrigation et du drainage en Macédoine sont axés sur les investissements pour la remise en état et la modernisation des systèmes actuels, la construction de nouveaux systèmes, et l'introduction de mesures visant à diminuer les pertes en eau et à introduire des technologies modernes. À cet effet, le système d'irrigation et de drainage a fait l'objet d'une restructuration passant par la mise en place d'une gestion à niveaux multiples du système, c'est-à-dire que l'irrigation et le drainage sont axés sur les utilisateurs finals. L'objectif ultime de cette restructuration est de diminuer le prix de l'eau, d'augmenter la superficie des terres agricoles irriguées et de réduire la pauvreté.

3.2.5 Industrie

3.15. L'industrie manufacturière macédonienne représente une part non négligeable du PIB, à savoir 18%, et revêt une importance indéniable pour l'emploi et le développement régional durable. S'agissant du volume de la production industrielle, à l'heure actuelle les activités manufacturières les plus importantes sont les suivantes: produits alimentaires et boissons, textiles et vêtements, production de métaux communs, machines et équipements, produits du tabac, produits pharmaceutiques et préparations pharmaceutiques. L'industrie manufacturière est le secteur le plus important sur le plan de l'emploi. Les secteurs qui emploient le plus grand nombre de travailleurs sont les suivants: textiles et vêtements, produits alimentaires et boissons, exploitation et production de métaux et d'ouvrages en métaux, cuirs et produits connexes. La majeure partie des exportations de l'industrie manufacturière concerne les groupes de produits suivants: produits laminés plats en fer ou en acier, vêtements, produits des industries chimiques (catalyseurs) et des industries connexes, produits alimentaires et combustibles.

3.16. La politique industrielle de la République de Macédoine est fondée sur une notion du développement économique qui consiste à encourager l'industrie nationale à s'orienter vers des produits et des services à forte valeur ajoutée fondés sur le savoir, l'innovation et la collaboration. La priorité est accordée au développement de capacités pour la recherche appliquée et la production industrielle de produits et de services durables, biologiques ou de haute technologie répondant aux besoins du marché international, avec une conception propre, une main-d'œuvre

hautement qualifiée, des méthodes de gestion modernes, et le recours à la recherche-développement.

Produits alimentaires et boissons

3.17. Le secteur des produits alimentaires et boissons est l'une des principales branches de production de l'économie macédonienne, si l'on considère que la majeure partie de sa production est destinée à des marchés étrangers. En 2012, la production de produits alimentaires et boissons a représenté 16,4% de la production industrielle totale, les produits du tabac et le tabac fermenté en représentant 5,8%. En 2012, les exportations de produits alimentaires se sont élevées à 14,9% des exportations totales du pays. Les principaux articles d'exportation sont le tabac et les produits du tabac qui ont représenté 23,9% des exportations de produits alimentaires en 2012, les fruits et légumes avec une part de 21%, et le vin avec 11,7%. Le pays a une longue tradition de production vinicole, ce qui fait que le secteur a le potentiel et la compétitivité nécessaires pour être présent sur les marchés étrangers. L'industrie de transformation des fruits et légumes est un secteur important car les produits macédoniens transformés, en particulier les produits traditionnels et respectueux de l'environnement, ont une bonne réputation dans la région et dans les pays de l'UE.

3.18. Le secteur alimentaire compte environ 1 200 entreprises en activité qui emploient 17 000 personnes, ce qui représente environ 17% du nombre total d'employés dans le secteur manufacturier. Les matières premières disponibles et les possibilités d'exportation de produits alimentaires sains imposent une remise en état et une modernisation des chaînes technologiques existantes et la construction de petites installations de production adaptables à de nouveaux produits attrayants et respectueuses de l'environnement, conformément à la Stratégie à long terme de développement de la production agricole primaire dans le but de susciter l'intérêt et d'attirer des partenaires stratégiques pour la création de coentreprises.

Industrie textile

3.19. Le secteur textile joue un rôle notable en Macédoine si l'on considère que plus de 90% de la production est exportée, et compte tenu du fait que c'est la branche de production la plus vaste de l'économie. Le processus de mondialisation et l'intégration accrue du pays à l'économie internationale présentent un grand nombre de défis pour le secteur textile. Le secteur macédonien des textiles et vêtements traverse une période de changements profonds et d'ajustement structurel. En juillet 2007, la Macédoine a adopté la Stratégie en faveur du secteur macédonien des textiles et vêtements pour la période 2008-2020. La Stratégie prévoit: un repositionnement sur les marchés en fonction des possibilités et des capacités des entreprises textiles macédoniennes; le transfert et la production de technologies; la croissance des entreprises textiles et l'amélioration de leur réseautage dans l'intention de renforcer leurs capacités de négociation; l'adaptation du personnel à de nouveaux marchés, à de nouvelles conditions de fonctionnement et de développement des entreprises du point de vue technologique et organisationnel; la tradition, l'expérience du commerce et la qualité des produits étant les principaux atouts du secteur macédonien des textiles et vêtements. La Stratégie précède l'élaboration d'un programme de mesures relatives au développement du secteur textile comprenant des mesures plus détaillées à court terme, à moyen terme, et à long terme, et ce, au niveau macro, intermédiaire et micro. La compétitivité dans le secteur ne peut être maintenue qu'à l'aide d'investissements technologiques qui permettront de parvenir à un niveau plus élevé de productivité et de qualité des produits, car l'innovation, la créativité et la conception sont des facteurs clés.

Métallurgie

3.20. Le secteur de la métallurgie, qui est le plus crucial pour l'économie, représente 7,5% du PIB et 11% de la valeur ajoutée créée par l'ensemble de l'industrie macédonienne. Il représente environ 35% des exportations nationales totales et 14,9% du nombre total d'employés. Le processus de privatisation des entreprises de ce secteur est achevé. L'industrie sidérurgique a été soumise à un programme national de restructuration dans le cadre des obligations contractées au titre du Protocole 2 de l'Accord de stabilisation et d'association conclu avec l'Union européenne. La mise en œuvre, sur cinq ans, du Programme national de restructuration de l'industrie sidérurgique a été achevée avec succès. La Commission européenne est informée chaque année de la situation de l'industrie sidérurgique macédonienne. Les minerais de métaux communs et les produits

sidérurgiques (zinc, plomb, cuivre, nickel, silicium, produits laminés à chaud ou à froid, en fer ou en aciers non alliés, produits laminés plats, zingués, tubes, constructions, etc.) sont principalement exportés vers les marchés de l'UE et les pays de la région.

Industries non métallurgiques

3.21. Les industries non métallurgiques incluent les activités suivantes: 1) autres industries minières et extractives, représentant 1,5% de la production industrielle totale et, 2) fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, représentant une part de 7,5%. Les industries non métallurgiques, qui comptent environ 272 entreprises, emploient au total 3 356 personnes, soit environ 3,3% du nombre total d'employés dans le secteur manufacturier. En 2012, ces activités ont représenté environ 2,0% des exportations totales du pays, et 2,9% des importations totales. Les exportations de produits des industries non métallurgiques sont destinées à la Serbie, au Monténégro, à la Grèce, à l'Allemagne, à l'Albanie et à d'autres pays. Les exportations de produits de construction sont principalement destinées (plus de 70%) aux pays de la région (Serbie, Albanie, Croatie, Turquie et Monténégro), tandis qu'environ un cinquième de la production (22%-28%) de la production est exportée vers l'UE (Grèce, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Bulgarie, Slovénie et Roumanie).

3.22. Les institutions gouvernementales, par l'intermédiaire des programmes de soutien financier, ont accéléré les travaux sur l'application des normes et certifications européennes pour les produits et à mettre en place les mécanismes relatifs au marquage "CE" pour les produits destinés à l'exportation, afin d'accroître la compétitivité sur les marchés étrangers.

3.2.6 Énergie

3.23. La finalité générale de la politique énergétique en Macédoine, et l'un des principaux objectifs stratégiques du gouvernement dans le secteur de l'énergie, est de garantir un approvisionnement fiable, sûr et de qualité en tous types d'énergies et de combustibles énergétiques aux consommateurs, l'intégration du marché macédonien de l'énergie aux marchés régional et international, la promotion des sources d'énergies renouvelables et l'accroissement de l'efficacité énergétique. Ces aspects sont très importants pour garantir aux consommateurs un approvisionnement sûr et économique en énergie, et aussi pour créer les conditions nécessaires à un développement énergétique national durable dans le cadre du développement énergétique durable au niveau de la région et au-delà. La politique énergétique est définie, jusqu'en 2030, dans la Stratégie sur le développement de l'énergie, adoptée en avril 2010. Cette stratégie définit des objectifs à long terme en matière de développement d'activités énergétiques particulières afin d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement en différents types d'énergies; des priorités en matière de développement; des incitations à investir dans des installations énergétiques qui utilisent des sources d'énergie renouvelable; des incitations à accroître l'efficacité énergétique et autres éléments présentant une importance pour le développement du secteur énergétique dans le pays.

3.24. S'agissant de la mise en place d'un approvisionnement fiable et de qualité, en vertu de ses documents stratégiques relatifs au développement du réseau national de distribution, la Macédoine accorde la priorité aux lignes électriques d'interconnexion avec les pays voisins. Elle possède des lignes d'interconnexion avec la Bulgarie et la Grèce, tandis qu'une ligne d'interconnexion avec la Serbie est en phase finale d'installation. Le processus de mise en place d'une ligne d'interconnexion avec l'Albanie est en cours et une interconnexion avec le Kosovo est prévue dans un proche avenir.

3.2.7 Services

Services financiers

3.25. Au cours de la période allant de 2006 à 2012, le système bancaire macédonien a subi plusieurs changements structurels. Le total des actifs bancaires a doublé, passant de 174,1 milliards de denar à 352,9 milliards de denar. Le processus d'assainissement du système bancaire, qui avait débuté au cours des années précédentes, s'est poursuivi pendant cette période et a conduit à une diminution du nombre de banques, qui est tombé de 19 à 16. Dans le même temps, la part des capitaux étrangers a continué à augmenter et atteint 92,1% du total des actifs bancaires (contre 53,2% à la fin de 2006). En outre, en 2007, une nouvelle Loi sur les banques

(2007) a été adoptée. La Loi et ses textes d'application sont conformes aux directives de l'UE et aux meilleures pratiques internationales et permet d'améliorer la gestion des risques et les systèmes de gouvernement d'entreprise des banques, ainsi que les pratiques de la Banque nationale de la République de Macédoine en matière de surveillance fondée sur les risques.

Transport

3.26. S'agissant du développement de l'infrastructure routière et ferroviaire en République de Macédoine, la priorité est accordée aux axes transnationaux: le Corridor 10, axe nord-sud qui relie le pays à la Serbie au nord et à la Grèce au sud, et le Corridor 8, axe est-ouest qui relie le pays à la Bulgarie et à l'Albanie. Dans ce domaine, la Macédoine continue d'appliquer le Protocole d'accord sur le développement du réseau de transport régional de base de l'Europe du Sud-Est et participe activement aux initiatives régionales, notamment en menant une vaste coopération dans le cadre de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est (SEETO). En outre, la Macédoine a participé activement aux négociations sur le Traité établissant une communauté des transports entre l'UE et les pays d'Europe du Sud-Est, lancées en juin 2008.

3.27. En avril 2012, la Stratégie nationale des transports (2007-2017) a été actualisée. Elle vise principalement à promouvoir la croissance économique grâce à la mise en place, à l'amélioration, à la gestion et à la maintenance des services de transport, des infrastructures et des réseaux afin d'en tirer l'efficacité maximale, et à promouvoir un réseau de transport intégré et interconnecté proposant des services efficaces aux usagers et aux activités et régions de Macédoine qu'il dessert.

Transport routier

3.28. Dans le cadre des efforts généraux visant à créer un système de transport complet, efficace et sûr, la politique de la République de Macédoine en matière de transport routier est axée sur une libéralisation intégrale du transport de passagers et de marchandises avec les autres pays. Afin de renforcer l'efficacité du système de transport, d'importants travaux ont été réalisés en vue de parachever le cadre juridique régissant les relations dans le domaine du transport. L'acquisition d'un nouveau logiciel permettant de délivrer les licences pour le transport international de marchandises et de passagers par voie électronique a permis d'obtenir une meilleure transparence dans la délivrance des licences et d'éliminer la corruption. La Société publique des routes nationales (PESR) a été établie et une restructuration du secteur routier est en cours. Les investissements destinés à améliorer le réseau routier des Corridors 8 et 10 se sont poursuivis, avec l'aide des institutions financières internationales (BEI, BERD, Commission européenne) et grâce aux fonds de la PESR eux-mêmes. Le Plan d'investissement routier et la Stratégie nationale des transports concernant les routes constituent une base solide pour étudier les solutions possibles afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du secteur routier.

Transport ferroviaire

3.29. Dans le domaine du transport ferroviaire, les réformes se poursuivent avec la mise en œuvre du nouveau cadre juridique qui prévoit principalement l'harmonisation avec l'acquis communautaire, la préparation et la mise en place de la libéralisation du marché ferroviaire après l'entrée de la Macédoine dans l'UE. Une Agence de réglementation des activités ferroviaires indépendante a été créée au début de 2009; elle est chargée aussi bien de la réglementation technique qu'économique. En 2010, la Direction de la sécurité du système ferroviaire a été établie et le Programme national relatif à l'infrastructure ferroviaire pour la période 2011-2013 a été adopté. Le développement de l'infrastructure ferroviaire est axé sur la réalisation de projets liés aux corridors ferroviaires paneuropéens qui passent par le territoire de la République de Macédoine. Jusqu'à présent, les projets étaient financés par le budget de l'État, des dons étrangers, des crédits et des cofinancements. Conformément aux recommandations de l'UE, le financement sera fondé sur des partenariats public-privé.

Transport aérien

3.30. Dans le domaine de l'aviation, la réglementation est élaborée conformément aux normes acceptées de l'aviation internationale, aux pratiques recommandées et à la réglementation établie dans le cadre de l'EACE/UE, de l'OACI, de la CEAC, des JAA/AESA et d'EUROCONTROL. La Loi sur l'aviation, en tant que cadre juridique régissant les activités relatives à l'aviation civile en

République de Macédoine, prévoit la libéralisation du marché. Conformément à la notion de "ciel unique européen", la Macédoine prend des mesures pour restructurer l'espace aérien en fonction des flux du trafic, plutôt qu'en fonction des frontières nationales. La République de Macédoine a conclu des accords bilatéraux sur les services aériens avec 32 pays.

3.31. En décembre 2008, la République de Macédoine a adhéré aux Autorités conjointes de l'aviation (JAA), et l'Agence de l'aviation civile (CAA) est devenue officiellement membre à part entière des JAA; ces dernières ayant cessé d'exister en tant que telles le 30 juin 2009, l'Agence est devenue membre de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA). Il convient également de noter que la CAA a achevé sa transformation en juin 2009, et a été enregistrée en tant que société par actions détenue par l'État faisant office de prestataire de services de navigation aérienne.

3.32. En 2008, le gouvernement a lancé un appel d'offres en vue d'accorder une concession d'une durée de 20 ans pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des 2 aéroports et la construction d'un nouvel aéroport de fret à Shtip. Le 1er mars 2010, les sociétés turques TAV Havalimanları Holding A.Ş. Ltd et TAV Macédoine Skopje ont pris en charge l'exploitation des aéroports "Alexandre le Grand" et "Saint-Paul l'Apôtre", à Ohrid, pour une période de 20 ans.

Communications électroniques

3.33. L'Agence nationale des communications électroniques (AEC) a été établie en 2005 par la Loi sur les communications électroniques, en tant qu'organe national indépendant chargé de réglementer le marché des communications électroniques. En tant qu'organe de réglementation du marché des communications électroniques, l'AEC a adopté un certain nombre de règlements, de lignes directrices, dans le but de faciliter le développement de la concurrence sur le marché, en assurant des services innovants et de qualité aux utilisateurs finals, la protection des droits des utilisateurs finals, la médiation dans le cadre du règlement des différends entre opérateurs, etc. En vertu de ces normes juridiques, le marché des communications électroniques est pleinement libéralisé et exempt d'obstacles juridiques à l'entrée pour les nouveaux acteurs, y compris les investissements étrangers directs réalisés par des opérateurs de réseaux de communication électronique reconnus et réputés à l'échelle internationale. La part des investissements étrangers sur les marchés des communications électroniques est importante, vu que le plus vaste de ces marchés, celui de la téléphonie mobile, est entièrement couvert par des opérateurs qui sont directement détenus par des sociétés étrangères.

3.34. L'AEC a élaboré une Stratégie pour une période de cinq ans (2012-2016), document qui inclut un Plan d'action relatif aux étapes réglementaires achevées ou à venir, qui fait que tous les opérateurs bénéficient d'une vision claire et d'une bonne stabilité pour établir leurs plans d'entreprise à moyen terme et qui contribue à promouvoir l'investissement, la concurrence et l'innovation sur le marché macédonien des communications électroniques en apportant une certitude réglementaire. À l'heure actuelle, trois licences ont été accordées aux trois opérateurs de téléphonie mobile pour développer la technologie LTE sur la bande de fréquence 800 MHz. S'agissant des réseaux fixes, le plus grand opérateur, MKT, est le principal constructeur du réseau fibre optique dans le pays.

Tourisme

3.35. La République de Macédoine est un petit pays, mais elle est riche en sites naturels remarquables et en curiosités. Les lacs, les montagnes et les centres thermaux attrayants sont les principales caractéristiques du pays. Les sites touristiques majeurs se situent autour des trois lacs, qui sont les principales attractions touristiques. La destination touristique la plus populaire, Ohrid (ville classée par l'UNESCO), située sur les rives du lac, qui est considérée comme une ville-musée et comme le trésor culturel de la Macédoine, comprend des sites naturels et spirituels remarquables; elle est souvent appelée la "Jérusalem des Balkans". La Macédoine est un pays soucieux de préserver l'environnement; les trois parcs nationaux offrent de nombreuses possibilités de loisirs; le patrimoine culturel est constitué de sites archéologiques remarquables.

3.36. La Stratégie nationale de développement du tourisme pour 2009-2015 a été adoptée; elle prévoit le développement de différents types de tourisme: rural, lacustre, vinicole, culturel et le tourisme sportif de montagne. Grâce à sa mise en œuvre, jusqu'en 2020, la Macédoine va se créer

une image de destination touristique européenne reconnue, fondée sur le patrimoine culturel et naturel et renommée pour ses produits et ses services de haute qualité, respectueux de l'environnement, à la hauteur des meilleures expériences internationales. En 2011, un examen de la Stratégie dans le cadre du projet BERIS de la Banque mondiale a été lancé en vue d'étendre les activités de développement touristique et de fournir une assistance technique pour l'examen et la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale de développement du tourisme pour 2012-2017.

3.37. En 2008, l'Agence pour la promotion et le soutien du tourisme a été établie en tant qu'organisme gouvernemental chargé d'attirer les touristes dans le pays, principalement par des activités de marketing et de promotion et la création de nouveaux produits touristiques. Le gouvernement offre des programmes d'incitations visant à encourager le développement du tourisme en subventionnant les organisateurs de voyages et les agences de voyages qui proposent des forfaits touristiques complets. Le Programme pour la promotion du tourisme pour 2012 consiste principalement à assurer la promotion globale du pays sur les foires touristiques internationales (Vakantiebeuers à Utrecht, IFT à Belgrade, ITV à Berlin, EMIT à Istanbul, Tel Aviv, Pristina, MATKA en Finlande et autres), à créer un spot publicitaire spécial à vocation touristique qui sera diffusé sur des médias télévisés toujours différents dans de nombreux pays du monde, à organiser la visite d'un groupe d'organisateurs de voyages venus de différents pays et de journalistes du tourisme, à organiser différents forums et conférences réunissant des professionnels du secteur, à élaborer des imprimés publicitaires, etc.

3.38. En 2011, un Comité du tourisme a été établi; il est présidé par le Premier Ministre et ses membres sont les institutions directement impliquées dans le développement du tourisme. Le Comité examine et supervise toutes les activités en rapport avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement du tourisme.

4 LA MACÉDOINE ET LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DANS LE CADRE DU CYCLE DU DÉVELOPPEMENT DE DOHA

4.1. Le gouvernement a attaché une importance considérable aux négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement (PDD). En tant que pays sans littoral, la Macédoine suit de près l'avancée des négociations sur la facilitation des échanges, qui est un enjeu pour tous les pays. En tant que pays continental doté d'une économie de marché ouverte, elle est très sensible à l'efficacité des mouvements transfrontières de marchandises. Comme la facilitation des échanges peut améliorer l'efficacité de l'économie, elle a ces dernières années accordé de l'attention au développement de la notion de facilitation des échanges et a fait d'importants progrès dans la simplification et l'harmonisation des procédures douanières et commerciales, ce qui a amélioré l'efficacité et la rapidité des mouvements transfrontières de marchandises.

4.2. S'agissant de l'agriculture, la Macédoine appuie les réformes concernant les trois piliers (accès aux marchés, soutien interne et subventions à l'exportation) et souscrit à la position des Membres ayant accédé très récemment, selon laquelle ces derniers ne devraient pas être tenus de contracter des engagements de réduction pour tous les piliers. Pendant le processus d'accession, la République de Macédoine s'est engagée à maintenir un niveau de soutien interne très faible, a mis en œuvre des engagements substantiels en matière d'accès aux marchés et s'est engagée à ne pas accorder de subventions à l'exportation. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le pays soutient la position des Membres ayant accédé très récemment, selon laquelle ils devraient être exemptés de nouvelles réductions tarifaires, compte tenu des nombreux engagements en matière d'accès aux marchés qu'ils ont contractés au cours de l'accession. De même, dans le domaine des services, le gouvernement est d'avis qu'il conviendrait de tenir compte des vastes engagements contractés en matière d'accès aux marchés contractés pendant l'accession. S'agissant des ADPIC, le pays suit les négociations relatives à la santé publique, à l'extension de la liste des brevets concernant la protection de la biodiversité et des savoirs traditionnels et à l'obtention d'un niveau plus élevé de protection pour les produits ayant une indication géographique. Le pays a ratifié le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC.

5 CONCLUSION

5.1. Pendant la période considérée, la Macédoine a mené une politique visant à instaurer une économie de marché ouverte dans le but de s'intégrer à l'économie mondiale et au système de

mondialisation créé par le libre-échange. L'orientation et la dynamique des réformes du régime de commerce ont été déterminées par son accession à l'OMC, la conclusion de l'ASA et les ALE auxquels elle est partie.

5.2. La Macédoine, conformément au principe de libéralisation, a ouvert et libéralisé le marché des marchandises et des services, mettant en œuvre les engagements contractés pendant les négociations en vue de son accession à l'OMC. En parallèle, toutes les lois et réglementations régissant le droit de faire le commerce de marchandises, ainsi que les autres mesures, ont été mises en conformité avec les engagements qu'elle a pris à l'OMC et sont appliquées conformément à ces obligations.

5.3. La République de Macédoine appuie les négociations dans le cadre du PDD, qui visent à renforcer les règles de l'OMC et à en créer de nouvelles, et y participe en tant que Membre, dans les domaines pertinents présentant un intérêt pour elle. Dans ce contexte, la Macédoine appuie les positions qui préconisent l'octroi d'un statut plus favorable aux Membres ayant accédé très récemment à l'OMC.

_____